



GALAXY/PRIMEX TIRE LIMITED WARRANTY

March 1, 2017

OUR CLEAR AND SIMPLE WARRANTY COVERAGE

GALAXY/PRIMEX Tire, warrants that products sold directly and distributed from our warehouses, including passenger, truck, mining, industrial, OTR, agricultural, construction, skid steer, and forestry tires including those products carrying the GALAXY/PRIMEX name are free from defects in material, and workmanship for the periods set forth below, and when mounted, serviced and used in a safe and reasonable manner.

If a tire sold by GALAXY/PRIMEX Tire or GALAXY/PRIMEX brand, bearing a serial number proves to be adjustable during the tread life of the tire but limited to the first sixty (60) months from the date of manufacture, GALAXY/PRIMEX Tire or its representatives will, at its option, either repair it or make reasonable allowance on the purchase of a new tire of the prevailing available comparable model, provided your warranty claim is submitted properly. If the tire is replaced, the charge for the replacement tire is net, plus any applicable Duty, Freight, Provincial, State or local taxes. The percentage of tire tread worn will be determined by taking the average of three measurements around the tire tread at the fastest wearing groove and pro-rating in accordance with the original molded depth measurement of the same groove.

LIMITATIONS YOU SHOULD BE AWARE OF

The owner, not GALAXY/PRIMEX Tire or its representative, shall be liable for and pay all field charges for labor and other expenses incurred in the replacement of the tire. Any expenses incurred by the owner in order to remedy any defect in the tire will be the responsibility of the owner. Examples of such charges would include but not limited to all taxes, duties, freight, demounting, mounting and balancing imposed upon the sale of replacement tires.

This warranty does not cover the damage to the tire resulting from cuts, punctures, impact breaks or other road hazards, improper inflation, improper mounting, improper repair, wheel misalignment, filled tires, tire/wheel assembly, imbalance, collision, accident, fire, misuse, abuse, no use, vandalism, damage in shipment (fork lift cuts), non-conforming rims, racing, overloading, improper balancing, run flat, added material, vehicle projection rubbing, spinning or other causes beyond GALAXY/PRIMEX Tire's control. This warranty also does not cover intentional alterations to the tire itself, including, but not limited to added siping, tread cutting or insert devices. **Alterations such as these may increase the possibility of sudden tire failure, which can result in serious injury or death. Do not make alterations to the tire itself. The tire was manufactured to comply with Federal standards, alterations to the tire is dangerous.**

Tires returned for balance or out of round complaints will only be honored if the tire is within the first 10% of tread wear.

Tires marked or stamped BLEMISHED have the same coverage as first line tires with the exception that no credit will be given for appearance or cosmetic defects.

SUBMITTING A WARRANTY CLAIM

If you have a warranty claim, return the tire to GALAXY/PRIMEX Tire or the representative who sold you the tire.

If you are unable to return it to the dealer or representative who sold you the tire, return it to any GALAXY/PRIMEX Tire dealer. Assistance in locating the nearest GALAXY/PRIMEX Tire representative can be made by contacting GALAXY/PRIMEX Tire Corporate offices.

When returning the tire to GALAXY/PRIMEX Tire, you must obtain a RETURN GOODS AUTHORIZATION NUMBER (RGA) from the customer service department.

The following information must accompany all submitted claims:

Size:
Serial number:
Brand Name:
Dealer and Customer Name:
Copy of the invoice where tire was purchased:
Return Goods Authorization Number (RGA):
Tread Remaining:
Reason for return or failure:

EXCLUSIONS

The remedy set forth herein shall be the exclusive remedy available to any use of the tires, and GALAXY/PRIMEX Tire neither assumes nor authorizes any representative or agent to assume for it, any obligation or liability, other than as expressly set forth herein.

GALAXY/PRIMEX Tire shall not be liable for any incidental or consequential damages or expenses arising directly, or indirectly from any defect in the tire(s) or from the use thereof.

Some States, Provinces, Territories or Municipalities do not allow the exclusion of limitations of incidental or consequential damages, so the above limitation or exclusion may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights but you may also have other rights or privileges which may vary from jurisdiction to jurisdiction.

Any tire, no matter how well it may be constructed, could fail or otherwise become unserviceable due to conditions beyond the control of the manufacturer/distributor. Nothing in this limited warranty is intended to be a representation by GALAXY/PRIMEX Tire, that tire failures cannot occur, or that the failure of the tire is indicative of defect in material or workmanship.

GALAXY PRIMEX

GARANTIE LIMITÉE DE PNEUS GALAXY/ PRIMEX

1er mars 2017

UNE GARANTIE CLAIRE ET SIMPLE

Les pneus GALAXY / PRIMEX vendus directement et distribués depuis nos entrepôts, y compris les pneus pour automobiles et camionnettes, pour les poids lourds, utilisés dans les mines et sur les chantiers de construction, les pneus industriels, hors route (OTR), agricoles, pour chargeuses compactes et dans le domaine forestier, incluant ceux qui portent le nom GALAXY / PRIMEX n'ont aucun défaut de main-d'œuvre ni de matériaux pour la période énoncée ci-dessous s'ils sont posés, entretenus et utilisés d'une manière sécuritaire et raisonnable.

Si un pneu, vendu par Pneu GALAXY / PRIMEX ou de marque GALAXY / PRIMEX et portant un numéro de série s'avère ajustable durant la vie utile de la bande de roulement, mais limité aux soixante (60) premiers mois à partir de la date de fabrication, Pneu GALAXY / PRIMEX ou ses représentants pourra, à son choix, soit le réparer ou offrir une indemnité raisonnable à l'achat d'un pneu neuf comparable, à condition que votre réclamation de garantie soit présentée comme il se doit. Si le pneu est remplacé, le coût du pneu de remplacement sera net, toute taxe d'accise, de transport, taxe fédérale, provinciale ou locale applicable en sus. Le pourcentage de bande de roulement usée sera déterminé en prenant la moyenne de trois mesures saisies dans la rainure la plus usée autour de la bande de roulement et en calculant au prorata selon la profondeur originale de ladite rainure.

LES RESTRICTIONS QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE

Le propriétaire, et non Pneu GALAXY / PRIMEX ou son représentant, est responsable et doit payer les coûts de main-d'œuvre et des autres frais encourus lors du remplacement du pneu. Toute dépense encourue par le propriétaire afin de remédier à tout défaut dans le pneu demeure la responsabilité du propriétaire. Des exemples de telles dépenses incluent, mais sans s'y restreindre, toute taxe, droits, fret, démontage, montage et équilibrage imposés lors de la vente de pneus de remplacement.

La présente garantie ne couvre pas les dommages au pneu causés par des coupures, des perforations, des bris d'impact ou autres avaries routières, un gonflage insuffisant, un montage inadéquat, une réparation inappropriée, un mauvais parallélisme des roues, un pneu rempli d'une substance autre que l'air, un mauvais assemblage pneu-jante, un mauvais équilibrage, une collision, un accident, un incendie, un mauvais usage, du vandalisme, des dommages lors d'expédition (coupures dues aux chariots élévateurs), des jantes non conformes, de la course, une surcharge, un mauvais équilibrage, un roulement à plat (run flat), un ajout de substance, un objet en saillie, un patinage excessif ou d'autres causes hors du contrôle de Pneu GALAXY / PRIMEX. La présente garantie ne couvre pas non plus les modifications intentionnelles effectuées au pneu, y compris, mais sans s'y restreindre, à l'ajout de lamelles ou d'insertions, de découpage de la bande de roulement. **De telles modifications peuvent augmenter le risque d'une défaillance subite du pneu, qui peut entraîner des blessures graves ou la mort. N'apportez aucune modification au pneu, car il a été fabriqué conformément aux normes fédérales, et toute modification est dangereuse.**

Les pneus retournés en raison d'un équilibrage ou d'une usure ovalisée ne seront admis que si l'usure de la bande de roulement est à l'intérieur du premier 10 %.

Les pneus identifiés SOUILLÉS (BLEMISHED) bénéficient de la même couverture que les pneus de première qualité sauf qu'aucun crédit ne sera accordé en raison de l'apparence ou des défauts esthétiques.

PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION DE GARANTIE

Si vous avez une réclamation de garantie, retournez le pneu chez Pneu GALAXY / PRIMEX ou chez le représentant qui vous l'a vendu.

Si vous êtes incapable de le retourner chez le détaillant ou le représentant qui vous l'a vendu, retournez-le chez n'importe quel détaillant de Pneu GALAXY / PRIMEX. Le siège social de Pneu GALAXY / PRIMEX peut vous aider à localiser le représentant le plus près.

Quand vous retournez le pneu chez Pneu GALAXY / PRIMEX, vous devez obtenir d'abord un NUMÉRO D'AUTORISATION DE RETOUR DE MARCHANDISE (RGA) du Service à la clientèle.

Les réclamations doivent être accompagnées des renseignements suivants :

Dimension :
Numéro de série :
Nom de la marque :
Nom du détaillant et du client :
Copie de la facture où le pneu a été acheté :
Numéro d'autorisation de retour de marchandise (RGA) :
Bande de roulement restante :
Raison du retour ou la défaillance :

EXCLUSIONS

Le recours énoncé aux présentes constitue le recours exclusif pour toute disposition des pneus, et Pneu GALAXY / PRIMEX n'autorise aucun représentant ou agent à assumer en son nom, une obligation ou une responsabilité autre que celle expressément énoncée aux présentes.

Pneu GALAXY/ PRIMEX ne sera pas tenue responsable des dommages indirects ou consécutifs ou des coûts émanant directement ou indirectement de la défektivité du (des) pneu(s) ou de leur utilisation.

Certaines provinces ou municipalités et certains États ou territoires interdisent l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, de sorte qu'il se peut que la limitation ou l'exclusion qui précède ne s'applique pas à vous. La présente garantie vous confère des droits juridiques spécifiques, mais vous pouvez avoir d'autres droits ou privilèges qui peuvent varier d'une juridiction à une autre.

Quelle que soit la qualité de fabrication d'un pneu, il peut devenir inutilisable ou impossible à réparer à cause de circonstances indépendantes de la volonté du fabricant/distributeur. Aucune disposition dans la présente garantie limitée ne se veut une représentation par Pneu GALAXY / PRIMEX qu'une défaillance d'un pneu ne peut survenir ou qu'une telle défaillance soit le reflet d'un travail mal fait ou de matériaux défectueux.